

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.033

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 15 mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 09 mars 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 09 mars 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Thérèse GORDON'S représentée par Mme Eva ROY  
Mme PARSIGNEAU représentée par Mme BARRAUD-DUCHÉRON  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Yannick PAVON représenté par M. Jean-Paul CLECH  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Nancy LEFEBVRE, M. Pierre PAPEIX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 – COMMUNE DE ROYAN

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

## **I – DISPOSITIONS LÉGALES**

Le D.O.B est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art.L 2312-1 du CGCT).

En cas d'absence de D.O.B., toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Il doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

De plus, le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le D.O.B. ne peut intervenir ni le même jour ni la même séance que le vote du Budget Primitif.

Il donne lieu à un débat au conseil municipal. **(Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en préfecture).**

## **II – MODIFICATIONS LIÉES À LA LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE (NOTRe) DU 07 AOUT 2015.**

### **Article 107 « Amélioration de la transparence financière ».**

- Le D.O.B. des E.P.C.I. doit être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes au président de L'E.P.C.I. dont la commune est membre dans un délai de 15 jours.
- Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante, **un rapport sur les orientations budgétaires**, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport de présentation du D.O.B. comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption.

## **III – NOUVELLES RÈGLES ISSUES DE LA LOI N° 2018-32 DU 22 JANVIER 2018 DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 – 2022.**

La LPFP 2018 – 2022 enrichit les objectifs financiers à présenter lors du débat sur les orientations budgétaires. Le II de l'article 13 de la loi précitée dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

## **IV – APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE**

### **A – ZONE EURO**

La croissance en zone Euro se consolide. D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de fin 2018.

La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour de l'inflation à 1.5 % depuis fin 2017.

Au-delà, la crise Catalane comme le Brexit rappellent à quel point les risques politiques ne sauraient être négligés.

Il conviendra aussi d'avoir un œil sur les élections législatives Italiennes de mars 2018, sans oublier la volatilité que pourrait induire l'imprévisibilité des options choisies par les Etats-Unis.

En 2017, la zone euro a jusqu'ici bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit.

### **B – EN FRANCE**

Depuis fin 2016, la croissance oscille entre 0.5% et 0.6 % par trimestre. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance Française.

En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le troisième trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme des entreprises.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé.

A l'instar de la zone euro, la croissance Française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

L'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne l'inflation a atteint 1 % en 2017, un niveau bien supérieur à

2016 (0.2 %), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat.

L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de reprendre sa progression. En moyenne elle atteindrait 1.2 % en 2018.

Après s'être fortement apprécié passant de 1.05 fin 2016 à 1.21 mi janvier 2018, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises Françaises.

A noter aussi un maintien des bonnes conditions de crédits, malgré une légère remontée des taux d'intérêt en fin d'année 2017.

Enfin, le 1<sup>er</sup> projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3 % du PIB à – 2.9 % en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques et le taux des prélèvements obligatoires.

## **V – LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES (LOI DE FINANCES 2018 ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018 - 2022)**

Plus que la loi de finances pour 2018 (LFI), c'est probablement la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 (LPFP) qui marque de son empreinte les premières mesures budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

Comme ces dernières années, la LFI 2018 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

A ces mesures « ordinaires » viennent aussi s'ajouter deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures. L'une concerne le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat.

L'autre, concerne le remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Le législateur demande aux collectivités locales, en effet, de porter largement le désendettement public. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards € d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5.8 points de PIB en 2022 au lieu de 8.7 points en 2017.

L'endettement est ainsi placé sous surveillance rapprochée puisqu'une nouvelle règle prudentielle définit une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement pour les plus endettées.

## **A – LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018 - 2022**

**1 – ARTICLES 2, 3 et 4 :** Une augmentation programmée des excédents des collectivités locales

Objectif de 0.7 point de PIB d'excédent budgétaire en 2022 (0.1 en 2017).

**2 – ARTICLE 16 :** Fixation pour la durée du quinquennat des montants plafonds des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

**3 – ARTICLE 13 :** Des mesures contraignantes sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur l'évolution du besoin de financement annuel (l'évolution des dépenses de fonctionnement doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1.2 % par an. Cette évolution qui s'entend inflation comprise est calculée en tenant compte des budgets principaux et annexes). Le besoin de financement doit diminuer de 2.6 Mds€ par an, pour atteindre un total cumulé de 13 Mds€ en 2022.

**4 – ARTICLE 29 :** Maîtrise des dépenses publiques : dispositifs mis en place pour respecter les objectifs.

### **a – Contractualisation entre l'Etat et les collectivités.**

Les communes dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60 millions € (sur la base du compte de gestion 2016 du budget principal) doivent conclure un contrat avec le représentant de l'Etat. Les autres communes peuvent éventuellement le faire sur la base du volontariat.

Ce contrat, conclu au plus tard à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour une durée de 3 ans, détermine les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement du budget principal, ainsi que les modalités permettant de les respecter.

Le taux de croissance des dépenses réelles de fonctionnement (1.2 %) peut toutefois être modulé à la hausse ou à la baisse en fonction de 3 critères : évolution de la population, revenu moyen par habitant et évolution des dépenses réelles de fonctionnement des derniers exercices.

### **b – Mécanisme de correction**

A compter de 2018, pour les collectivités qui entrent dans le champ de la contractualisation (contrat conclu ou non) et celles hors champ (collectivités volontaires), un constat sera réalisé chaque année sur la base du compte de gestion pour évaluer si l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est respecté.

En cas de non respect, l'Etat exercera une reprise financière d'un montant de 75 % de l'écart constaté entre l'objectif et la réalisation pour les collectivités ayant contractualisé (plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal).

Pour les collectivités qui entrent dans le champ de la contractualisation mais qui n'ont pas conclu de contrat, la reprise financière passe à 100 % (au lieu de 75 %) de l'écart constaté entre l'objectif et la réalisation.

A contrario, si les objectifs sont tenus, les collectivités pourront bénéficier d'une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local.

### **Maîtrise de la dépense et de l'endettement local**

Un troisième objectif peut venir s'ajouter aux deux premiers si la capacité de désendettement du budget principal dépasse en 2016 un plafond national de référence (Rapport entre l'encours et la capacité d'autofinancement brute exprimé en nombre d'années) – 12 ans pour les communes ayant des dépenses réelles de fonctionnement > 60 millions €.

### **B – LA LOI DE FINANCES 2018**

**1 – ARTICLES 41, 43 et 159** : Transferts financiers de l'Etat : une forte progression à périmètre courant pour compenser les dégrèvements de taxe habitation (+ 3 milliards €)

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR).

**2 – ARTICLES 157 et 158** : Dotation de soutien à l'investissement public local (enveloppe de 615 millions € en 2018).

**3 – ARTICLE 164** : Dotation politique de la ville (en 2018 le montant reste stable à 150 millions €)

**4 – ARTICLE 168** : Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés (cette dotation passe de 5 030 € par an à 8 580 € par an).

**5 - ARTICLE 5** : Dégrèvement de la taxe d'habitation.

Le gouvernement souhaite dispenser 80 % des ménages du paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale. La LFI instaure, dès 2018, un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir (30 % - 65 % - 100 %) sous condition de ressources, en fonction du revenu fiscal de référence (RFR).

Le coût estimé de cette mesure pour l'Etat est de 10.1 milliards € à compter de 2020.

Un mécanisme de limitation des hausses de taux devrait être discuté lors d'une conférence nationale des territoires. A terme, le gouvernement a pour objectif une refonte plus globale de la fiscalité locale.

**6 – ARTICLE 112, 113 et 114** : Mesures relatives aux ressources humaines pour les agents publics.

Suite à la hausse de la CSG (+ 1.7 %), la contribution exceptionnelle de solidarité affectée à l'assurance chômage (+ 1 %) est supprimée. En plus, il est instauré une indemnité compensatrice pour atténuer le différentiel (un décret du 31 décembre 2017 en fixe les différentes modalités de calcul en fonction de la situation de l'agent).

**7 – ARTICLE 115 :** Réintroduction d'un jour de carence lors de congés maladie pour les personnels du secteur public.

## **VI – SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ**

### **A – ANALYSE RÉTROSPECTIVE (2012 – 2016)**

Sur la période, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne de + 2,07 %/An.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué en moyenne de + 2,17 %/An, soit un différentiel positif de 620 000 €.

Si **l'épargne de gestion** progresse sur la période (**+ 4.63 %**), le poids de la dette fait que **l'épargne brute** (déduction faite des frais financiers) est en diminution de **- 6.79 %**, et que **l'épargne nette** (déduction faite du capital de la dette) recule de **- 18.73 %**.

#### **Voir tableaux joints concernant la rétrospective**

##### **1 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de gestion, qui représentent près de 90 % des recettes réelles de fonctionnement, sont en progression de + 1.02 % en moyenne/an sur la période.

Le produit des impôts locaux a progressé d'environ 3 millions € (reposant pour une moitié sur la revalorisation des taux et pour l'autre sur l'enrichissement des bases).

En ce qui concerne la DGF, elle a diminué d'un peu plus de 2 millions €.

Il convient aussi de noter l'évolution favorable des produits des services et du domaine (hors CAREL), qui progressent de + 14 %.

Dans le même temps, la masse salariale du personnel mis à disposition du CAREL a été divisée par deux (809 000 € en 2012 contre 391 000 € en 2016).

##### **2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de gestion, qui représentent près de 80 % des dépenses réelles de fonctionnement, sont en recul de - 0.31 % en moyenne/an sur la période.

Ce bon résultat repose principalement sur 3 postes :

- les charges à caractère général sont en baisse de - 0.23 % en moyenne/an.
- l'enveloppe des subventions recule de - 2.34 % en moyenne/an (dans le même temps, la subvention allouée au CCAS progresse de près de 80 000 €).

- la masse salariale 2016 (17 427 766 €) est quasiment identique à celle de l'année 2012 (17 424 874 €).

Enfin, les charges financières font l'objet d'une attention toute particulière. La légère diminution (-1.34 % en moyenne/an) des intérêts de la dette repose sur des arbitrages de taux et sur l'évolution plus favorable du taux du prêt « toxique ».

## **B – LA GESTION DE L'ANNÉE 2017**

### **1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Par rapport à 2016, et à périmètre constant (hors cessions et produits exceptionnels), les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de - 1.60 %.

L'année 2017 aura été marquée par une nouvelle baisse de la D.G.F. (- 400 000 €/2016).

Malgré des taux communaux constants par rapport à 2016, et une revalorisation des bases par l'Etat de seulement + 0,40 %, le produit des impôts locaux progresse d'environ 385 000 € (l'enrichissement des bases représente environ 300 000 €).

Suite au transfert de la compétence, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en matière de tourisme et de zone d'activité économique, l'attribution de compensation versée par la Communauté D'agglomération Royan Atlantique est ramenée de 1 673 000 € (2016) à 807 000 €.

L'événement majeur du budget 2017 restera le montant « record » des droits de mutation. Avec près de 2 millions 440 000 € (+ 33 %/2016), il s'agit du montant le plus important jamais encaissé.

Il représente près d'un quart de l'excédent total du compte administratif 2017.

Enfin, malgré la gêne occasionnée par des travaux de grande ampleur, il convient de noter la bonne tenue des résultats du Casino, et par là même du prélèvement communal.

### **2. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Par rapport à 2016, et à périmètre constant (hors provisions et charges exceptionnelles), les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression de +0,10 %.

Les charges à caractère général sont en progression de + 5.35 %/2016.

Elles sont principalement impactées par la reprise de la gestion du Palais des Congrès, qui représente à elle seule plus de 330 000 € (+ 3,75 %), dont 110 000 € se rattachant à l'exercice 2016.

Les frais de personnel et charges assimilées sont en hausse de +4,55 %/2016.

Comme pour les charges à caractère général, ils sont impactés par la reprise du personnel du Palais des Congrès qui représente plus de 300 000 € (+ 1,75 %),

l'organisation des élections présidentielles et législatives (+ 0.85 %), la revalorisation des salaires au 1<sup>er</sup> Février 2017 (+ 0,50 %), et la mise en place de régimes indemnitaires (I.F.S.E, C.I.A).

Concernant les subventions, ce poste enregistre une baisse significative de 830 000 €.

Elle repose principalement sur la suppression de la subvention « Office de tourisme / Palais des congrès » pour 1 310 000 €.

Cette année, et pour la première fois, une subvention complémentaire de 385 000 € a été allouée au CCAS, l'objectif étant d'atténuer en partie le déficit imposant du SAAD.

Sinon, l'enveloppe qui avait été allouée au tissu associatif en 2016 a été reconduite en 2017.

Comme en 2016, une provision a été constituée concernant le personnel mis à disposition par la ville au syndicat mixte du CAREL (343 000 €).

Enfin, les charges financières sont en recul de près de 390 000 € (- 15,10 %/2016). Ce bon résultat repose principalement sur trois facteurs :

- Un taux non dégradé en 2017 pour le prêt « toxique » (3,92 %), suite à une évolution favorable de l'écart de parité Euro/Dollar et Euro/Franc suisse (- 170 000 €)

- La fin de deux prêts en Franc Suisse, permettant ainsi de réduire les pertes de change (- 60 000 €)

- La gestion active de la dette (la trésorerie permettant par exemple de « décaler » la mobilisation des fonds).

### **3 – L'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'équipement s'établissent à 9 millions 126 000 €(+ 28,10 %/2016).

Les travaux de bâtiments représentent 3,4 millions € et les travaux de VRD 3,1 millions €.

Plus que jamais, la ville soutient le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Autre signe encourageant, et démontrant lui aussi la vigueur du secteur du BTP sur le territoire de la commune, le produit de la taxe d'aménagement a été de 770 000 € (+ 41,30 %/2016).

### **VII – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018.**

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le budget primitif 2018 devrait s'inscrire en recul d'environ – 1,30 %/BP 2017.

### **A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

## 1. LA FISCALITÉ

Cette année, les taux communaux des impôts locaux restent inchangés par rapport à 2017.

En plus de la revalorisation des bases en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017 (+1,24 %), il a été retenu l'hypothèse d'un enrichissement prévisionnel de ces mêmes bases (+0,26%).

Le produit devrait donc augmenter d'environ 300 000 €.

Concernant la taxe d'habitation, il y a eu 2 386 foyers exonérés en 2017 (21,39 %). En 2020, l'exonération devrait concerner 8 829 foyers (79,15 %). Le dégrèvement total devrait ainsi représenter 3.5 millions €, soit 50 % du produit actuel de la taxe d'habitation.

## 2. LES CONCOURS DE L'ETAT

En 2017, le produit de la DGF a été de 3 millions 680 000 €. Au final, sur la période 2014-2017, la commune aura perdu 2 millions 340 000 € (- 38,87 %)

Même s'il n'y aura pas de baisse directe de la DGF en 2018, la commune subira à nouveau le dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR). L'écrêtement devrait se situer aux alentours de 50 000 €, donc une DGF 2018 d'environ 3 millions 630 000 € (simulation AMF)

Concernant les compensations des exonérations (taxe d'habitation, taxe foncières bâties et non bâties et taxe professionnelle), le montant attendu est d'environ **1 480 000 €**. En 2017, le dégrèvement de la taxe d'habitation était de 550 000 €. En 2018, la 1ere tranche d'exonération de 30 % devrait représenter environ 900 000 €.

## 3. LES DROITS DE MUTATION ET LE PRÉLÈVEMENT CASINO

Concernant les droits de mutation, le produit attendu est de 1.7 million €. Après une année 2017 « hors norme », la tendance du mois de janvier incite à la prudence (-25,96 %). L'hypothèse retenue est de – 30 %/CA 2017.

Concernant le casino, le prélèvement attendu (Etat/commune) est de 1 million 920 000 €.

Même si le produit a été stable entre 2016/2017, il a été retenu une hypothèse de – 3 %/CA 2017.

## 4. AUTRES RECETTES

Les tarifs des services et du domaine seront revalorisés de + 1 % (30 000 €).

L'année 2018 verra la fin du remboursement des contrats aidés (en 2017 la recette avait été de 145 000 €).

La gestion du port de Royan est désormais confiée à un syndicat mixte regroupant le Département de la Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Il n'y aura donc plus de loyer versé par la régie du port de Royan (1 million 23 000 € en 2017).

Un loyer d'environ 240 000 €, concernant les voutes, hors domaine maritime, doit désormais revenir à la commune (les modalités d'encaissement restant encore à définir).

Il reste également en suspens la dette propre du port de Royan. L'annuité 2018 est d'environ 480 000 €. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le CRD est d'un peu plus de 4,8 millions € (il concerne pour les  $\frac{3}{4}$  les travaux réalisés en 2008 sur le domaine portuaire).

Enfin, une reprise sur provision d'un montant de 265 000 € sera inscrite, pour tenir compte du remboursement du solde des salaires de 2014 par le syndicat mixte du CAREL.

### **Voir tableau de la dette joint**

Ne connaissant pas encore aujourd'hui la position du syndicat mixte concernant cette dette (remboursement annuel des annuités ou remboursement total du CRD), la recette n'a pas été intégrée au budget primitif 2018.

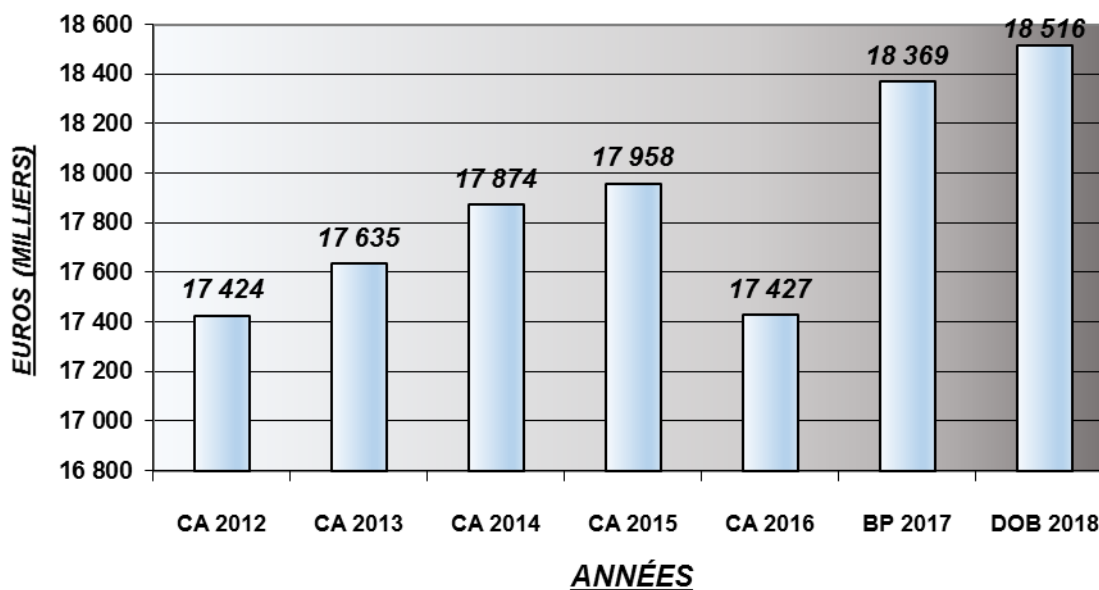
## **B – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### **1. LES CHARGES DE PERSONNEL**

*Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses et représentent 48,55 % des dépenses réelles de fonctionnement (moyenne de la strate source MINEFI année 2016 :52,85 %).*

### **Évolution des dépenses de personnel :**

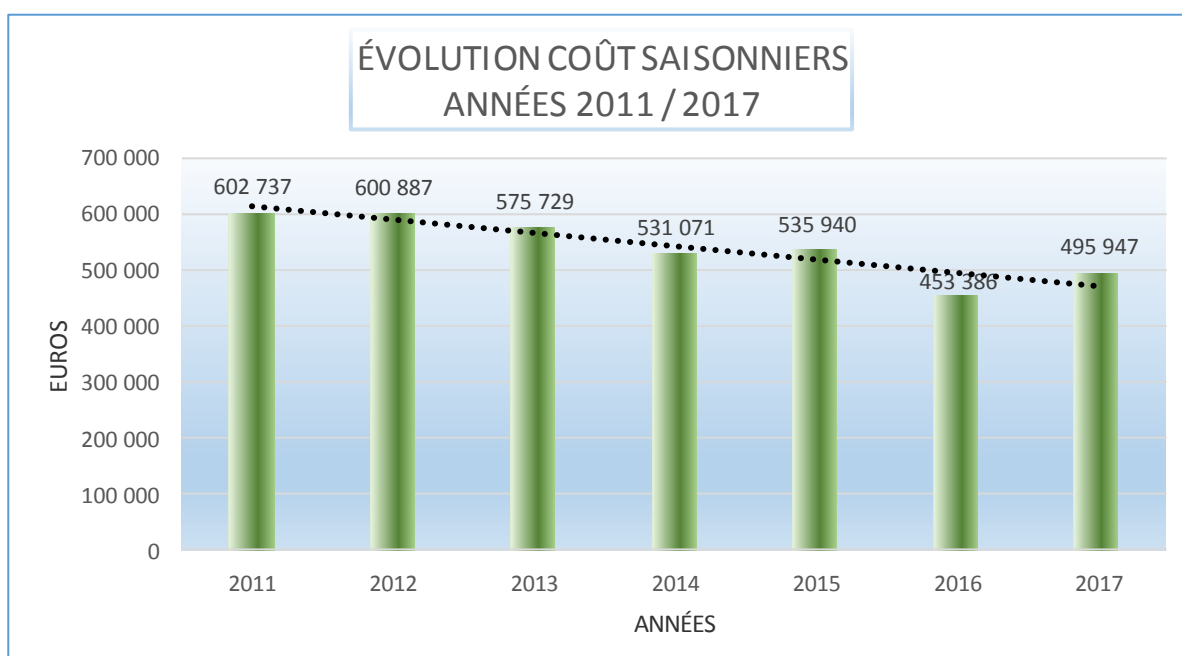
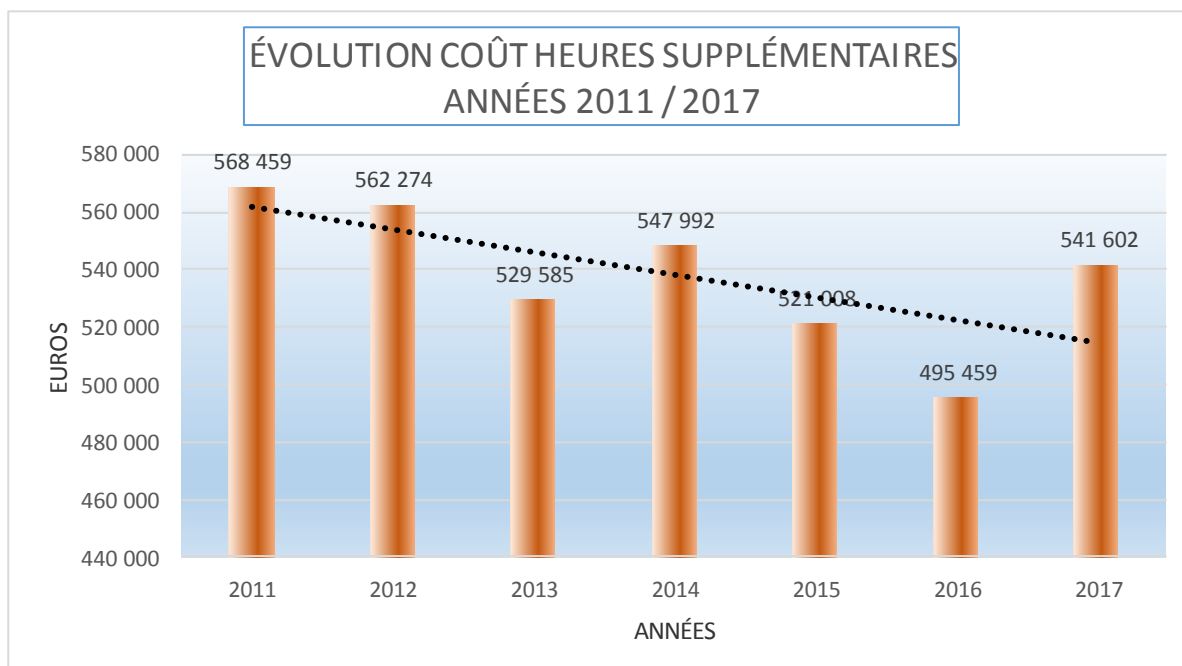
### **ÉVOLUTION MASSE SALARIALE ENTRE 2012 ET 2018**



Sur la période 2016 / 2017, l'augmentation des dépenses de personnel résulte de :

- *L'application d'obligations réglementaires :*
  - *l'augmentation de 0,6 % du point d'indice le 1<sup>er</sup> février 2017*
  - *l'application de la deuxième phase du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) avec :*
    - ✓ *une revalorisation indiciaire pour toutes les catégories (A, B, C),*
    - ✓ *la mise en place d'une cadence unique d'avancement d'échelon,*
- *L'impact du glissement vieillesse et technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents.*
- *L'intégration des 6 salariés du Palais des Congrès.*
- *La mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2017 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dont le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel avec intégration d'une modulation liée à l'absentéisme.*

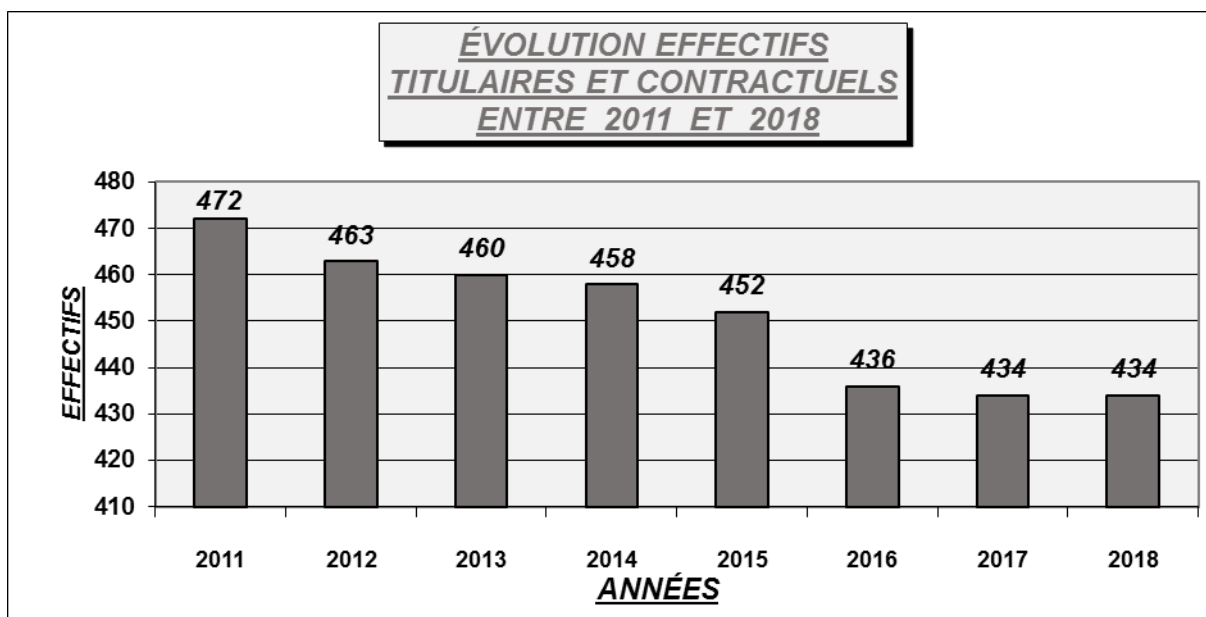
#### **Poste heures supplémentaires et saisonniers :**



*Le coût des heures supplémentaires et des saisonniers, en progression en 2017 par rapport aux années passées s'explique par :*

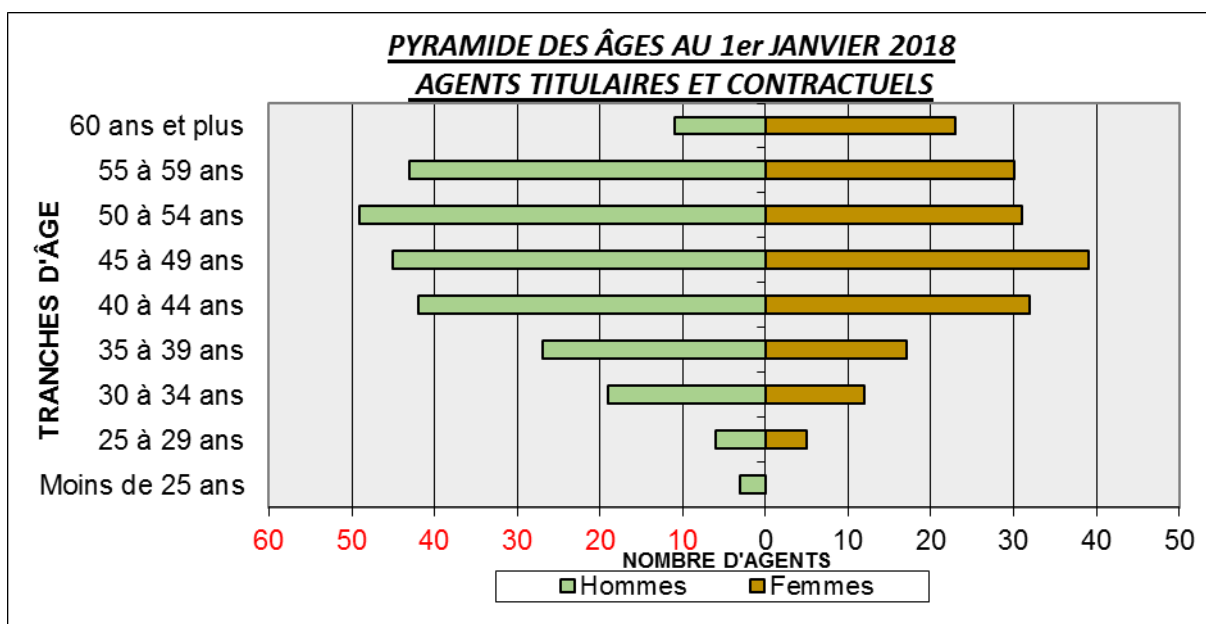
- *un nombre plus important de manifestations organisées en 2017 qui a nécessité le recours aux heures supplémentaires et aux emplois saisonniers (Championnats du Monde d'Ultimate sur plage, 4<sup>ème</sup> séance du Violon sur le Sable, Festival Équestre de Pontailac, Flying-Spirit le Simoun (Meeting aérien), Marché de Pontailac de juin à octobre, ...)*
- *la mise en place du plan vigipirate*

**Évolution des effectifs permanents :**



Maintien des effectifs en 2018 après une baisse constante depuis 2011.

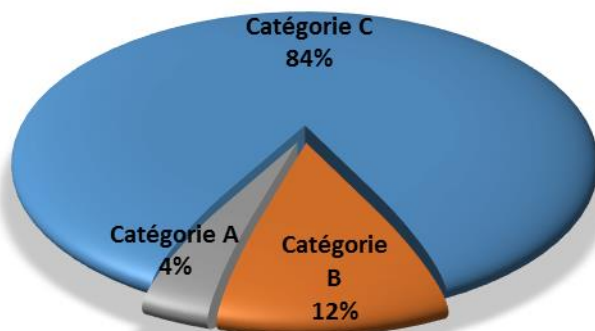
**Pyramide des âges :**



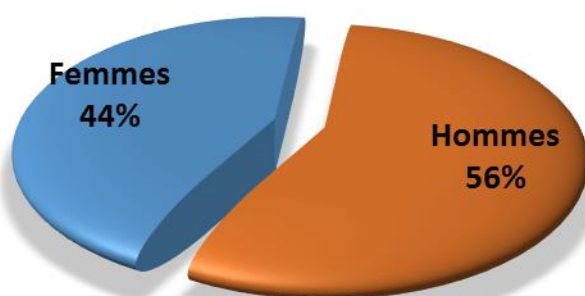
L'âge moyen au sein de la collectivité se situe à 45ans et demi (l'âge moyen au niveau national est de 44 ans)

**Structuration des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

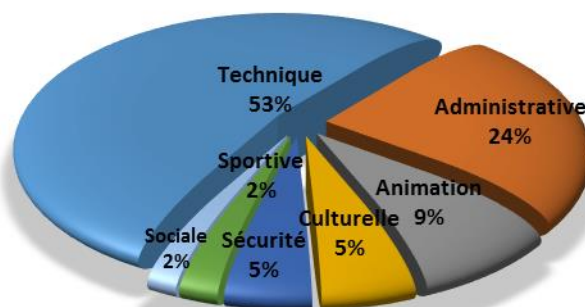
**Répartition agents titulaires et contractuels**  
**par catégorie statutaire**



**Répartition agents titulaires et contractuels**  
**par sexe**



**Répartition agents titulaires et contractuels**  
**par filière**



**Orientations pour 2018 :**

➤ Pour l'année 2018, les prévisions en dépenses de personnel marquent une hausse contenue (+ 0,80 %) malgré la mise en place sur une année pleine du nouveau régime indemnitaire et la progression mécanique des salaires.

Il convient cependant de poursuivre les efforts engagés :

- par le non remplacement systématique des départs (une trentaine d'agents devrait partir à la retraite d'ici 2020 ce qui représente 7 % de l'effectif actuel). Il convient de continuer à examiner toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins.
- par la maîtrise de l'enveloppe des heures supplémentaires et des saisonniers (prévision d'une réduction globale sur ces deux postes).
- par la modification du temps de travail.

Il est prévu de ramener le temps de travail effectif des agents de la collectivité à la base réglementaire des 1 607 heures.

➤ Situation sur les emplois aidés

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collectivité emploie :

- en emplois d'avenir : 11 personnes (4 au service Espaces verts, 1 au service des Sports, 1 au Centre Technique Municipal, 1 au service Hygiène-Plages-Marchés-Écoles, 1 au service Nettoyement, 3 au service Enfance Jeunesse Famille)
- en service civique : 1 personne au service Enfance Jeunesse Famille

## **2- LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL**

Ce poste devrait être en diminution d'environ **- 2,80 %/BP 2017.**

Il est impacté par différents mouvements de crédits :

- Les fluides (eau/gaz/électricité) ont été actualisés en tenant compte des dépenses effectives de l'année 2017 : **- 160 000 €.**

- La création d'un marché pour le désherbage thermique de la voirie : **+ 45 000 €**

- L'évolution du prix des carburants (ex - gazole : 1,239 au 1/1/2017 et 1,359 au 1/1/2018) : **+ 20 000 €**

- Les travaux de réparation de certains bâtiments (tempête de 2017) : **- 100 000 €**

- La clôture des comptes 2016 (OMT/Palais des Congrès) : - 110 000 €
- La participation concernant les manifestations Casino : + 76 000 €

## **2. SUBVENTIONS**

Ce poste est quasiment stable + 0,15 %/BP 2017.

A noter, la diminution de la subvention versée à l'école Sainte-Marie (- 25 000 €), tenant compte de la baisse des effectifs provenant de la commune (97 élèves contre 114 en 2017).

La subvention versée au CCAS reste stable par rapport à l'inscription du BP/2017 (640 000 €). Malgré la signature du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs de de Moyens), et une gestion active de la masse salariale, il est inéluctable qu'une subvention complémentaire soit nécessaire en cours d'année pour pallier aux difficultés de trésorerie que va rencontrer le SAAD (Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile).

L'enveloppe des subventions allouée au tissu associatif reste stable par rapport à l'année 2017. Elle progresse de 37 000 € pour tenir compte des possibles manifestations bisannuelles (rêve d'Icare, ...).

## **3. CHARGES FINANCIÈRES**

Elles sont attendues en baisse par rapport à 2017 :

Concernant le prêt de 3,6 millions € de 2017, le versement des fonds est intervenu le 20 Février 2018, permettant ainsi d'économiser une échéance trimestrielle sur l'exercice 2018.

Une renégociation est en court avec la banque postale concernant un prêt de 1,8 million €. Celle-ci va nous permettre de ramener la marge à 0,27 % au lieu de 1,70 % actuellement (soit un gain substantiel au niveau des intérêts d'environ 150 000 € sur les 10 années restantes).

Pour information, nous avons « provisionné » un taux de 6,5% pour le prêt « toxique » (+ 205 000 €/Taux initial de 3,92 %) – contre 6 % en 2017.

Le Dollar est impacté par les mesures protectionnistes américaines. Un Dollar faible permet en plus de relancer les exportations. Le 26/2/2018, la parité €/ \$ est de 1.2289.

La parité €/Franc Suisse évolue peu depuis le début de l'année (au 26/2/2018 : 1,1537).

Cette évolution défavorable laisse présager un « taux fortement dégradé » pour l'échéance du 1<sup>er</sup> mai 2018.

**Voir document joint sur le tableau de bord de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

#### **4. DOTATIONS AUX PROVISIONS**

Comme en 2017, la commune a provisionné le remboursement des salaires concernant le personnel mis à disposition du **CAREL (280 000 €)**.

#### **5. L'AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE L'INVESTISSEMENT**

Il devrait être de 4 millions 700 000 €, couvrant tout juste le capital de la dette (4 millions 510 000 €). L'épargne nette ne permet donc pas de financer les dépenses d'investissement, ce qui reste un des objectifs de la LPFP 2018 – 2022 (accroître la capacité de financement provenant du fonctionnement, pour diminuer le recours à l'emprunt).

#### **6. LE PRÉLÈVEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU.**

Compte tenu du surplus des dépenses déductibles pour un montant de 631 000 €, le prélèvement 2018 est ramené à zéro. Sans ce surplus, le prélèvement aurait été de 455 700 €.

Le calcul est le suivant : 1 860 logements locatifs manquants x 245 € = 455 700 €.

En 2019, le solde des dépenses déductibles sera remis à zéro (bilan triennal 2014 – 2016). Le prélèvement sera diminué du seul montant des dépenses exposées par la commune, pendant le pénultième exercice (2017).

### **C – SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **1. DETTE**

Le remboursement du capital de la dette est de **4 millions 510 000 €**.

#### **2. DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT**

La commune doit être en mesure d'investir **7,7 millions €** au budget primitif 2018. Ce montant est légèrement supérieur au budget primitif 2017 (7,4 millions €).

L'excédent du compte administratif 2017 permettra de compléter, si nécessaire, l'enveloppe des investissements lors du vote du budget supplémentaire.

La répartition de l'enveloppe pourrait être la suivante :

- Travaux de bâtiments pour 2 millions €.
- Travaux V.R.D pour 4,7 millions €.
- Acquisition matériels, véhicules, logiciels... pour 1 million €.

### **3. LES RECETTES**

#### **A – Les subventions**

Pour le moment, le montant attendu est de 110 000 € (Eglise Notre Dame, MOUS et taxiway).

#### **B – Le produit de l'emprunt**

Le montant emprunté sera de **4 millions €** (Ce montant pourra être revu à la baisse si les recettes provenant de la taxe d'aménagement sont supérieures aux attentes).

#### **C – Dotations et fonds divers**

Le **F.C.T.V.A** est estimé à **1 million 010 000 €**.

Les recettes provenant la **taxe d'aménagement** sont estimées à **300 000 €**.

#### **D – Les immobilisations financières**

Le syndicat des eaux de la Charente Maritime remboursera l'annuité des deux prêts qui sont actuellement acquittés par la commune (capital de 134 000 €).

#### **E – Produits des cessions**

Un montant de **1 million 966 000 €** a été inscrit pour la vente de deux terrains de la zone d'activité économique à la CARA et d'un terrain rue de la Renaissance à la coopérative Vendéenne du logement.

## **VII – LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ**

### **1. LES PROJETS « RECURRENTS »**

Ils concernent principalement les V.R.D. Sur la période 2018/2020 les opérations suivantes ont été validées :

- La Voirie (chaussées, trottoirs, accessibilité, ....) : 4,8 millions €
- Le transfert des routes départementales : 1,8 millions €
- Les Espaces Verts : 330 000 €
- L'enfouissement des réseaux : 300 000 €

### **2. LES PROJETS EN PHASE D'ÉTUDES**

- Le transfert des ateliers municipaux : 1,65 million €
- La rénovation des sols du Marché Central : 2 millions €
- Extension des locaux du C.C.A.S : 1 million €
- Extension cimetièrre Montperrier : 1,1 million €
- Bld Germaine de la falaise (piste cyclable) : 450 000 €

### **3. LES PROJETS A ENGAGER**

- La requalification du Palais des Congrès : 7,2 millions €
- Aménagement bassin Champlain (Eaux pluviales) : 975 000 €
- Accompagnement de la modernisation du CAREL : 620 000 €
- Parc de jeux « Cordouan » : 300 000 €
- Insonorisation et luminaires gymnase Zola : 150 000 €

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### **PREND ACTE**

- de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 16 mars 2018

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Certifié Conforme  
Mairie de Royan le 16 mars 2018  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS



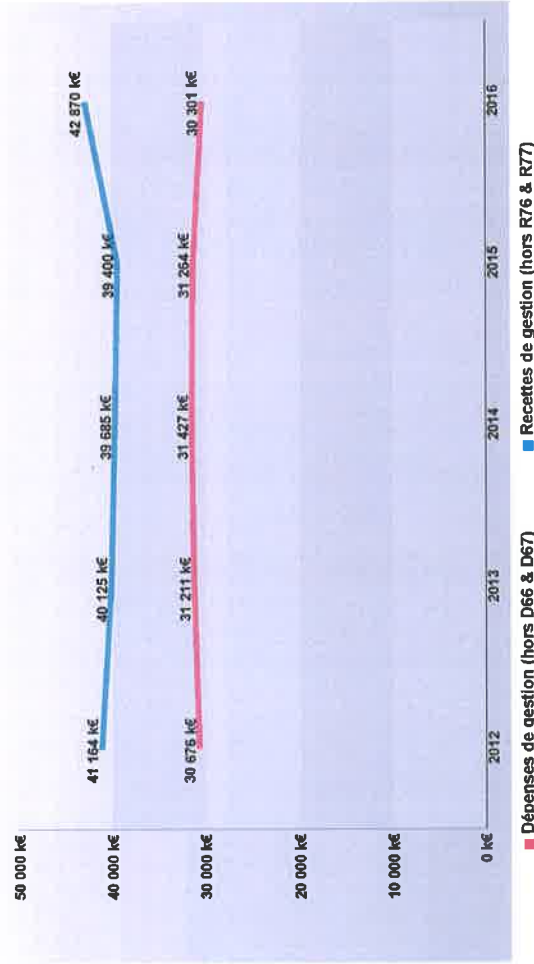


# ROYAN - CA 2012-2016 - Vue d'ensemble

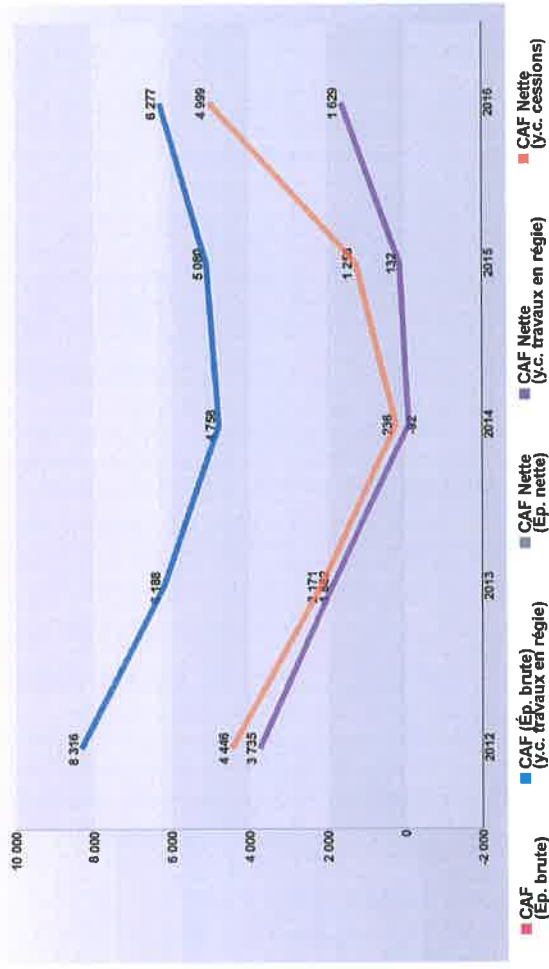
ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
						IM€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	44 487 853 €	40 516 278 €	40 254 917 €	40 775 091 €	48 283 224 €	3,8	+2,07 %
RECETTES DE GESTION (hors R76 & R77)	41 163 866 €	40 125 326 €	39 685 064 €	39 399 817 €	42 869 903 €	1,7	+1,02 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	17 776 375 €	18 534 196 €	18 875 188 €	19 269 049 €	20 793 283 €	3,0	+4 %
<i>dont dotations &amp; participations (R74)</i>	8 144 696 €	7 896 914 €	7 635 579 €	6 801 845 €	6 289 760 €	-1,9	-6,26 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	35 461 794 €	34 039 115 €	35 169 341 €	34 569 835 €	38 636 091 €	3,2	+2,17 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66 & D67)	30 675 583 €	31 211 412 €	31 427 016 €	31 264 160 €	30 300 692 €	-0,4	-0,31 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	17 424 874 €	17 635 534 €	17 874 673 €	17 958 214 €	17 427 766 €	0,0	
ÉPARGNE DE GESTION	10 488 283 €	8 913 914 €	8 258 048 €	8 135 657 €	12 569 211 €	2,1	+4,63 %
<i>Frais financiers</i>	2 476 768 €	2 385 813 €	2 808 331 €	2 426 589 €	2 346 240 €	-0,1	-1,34 %
<i>Soldes financiers, exceptionnels et provisions</i>	304 044 €	-339 911 €	-691 871 €	-629 340 €	-3 946 128 €	-4,3	
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	8 315 559 €	6 188 190 €	4 757 846 €	5 079 728 €	6 276 843 €	-2,0	-6,79 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	8 315 559 €	6 188 190 €	4 757 846 €	5 079 728 €	6 276 843 €	-2,0	-6,79 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	4 580 372 €	4 306 650 €	4 849 500 €	4 947 354 €	4 647 756 €	0,1	+0,37 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	3 735 187 €	1 881 540 €	-91 654 €	132 374 €	1 629 087 €	-2,1	-18,73 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	3 735 187 €	1 881 540 €	-91 654 €	132 374 €	1 629 087 €	-2,1	-18,73 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	7 687 100 €	7 880 790 €	7 660 878 €	8 390 672 €	7 756 292 €	0,1	+0,22 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 773 449 €	2 286 850 €	2 097 941 €	3 728 817 €	6 494 749 €	2,7	+14,54 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	1 000 000 €	3 300 000 €	6 343 144 €	4 595 150 €	0 €	-1,0	-100 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	6 553 217 €	6 983 250 €	7 022 740 €	7 357 647 €	7 420 534 €	0,9	+3,16 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	7 374 753 €	6 570 850 €	7 711 293 €	7 423 316 €	7 788 078 €	0,4	+1,37 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	54 028 800 €	54 022 150 €	55 515 794 €	56 755 965 €	52 036 548 €	-2,0	-0,93 %

# ROYAN - CA 2012-2016 - Graphiques

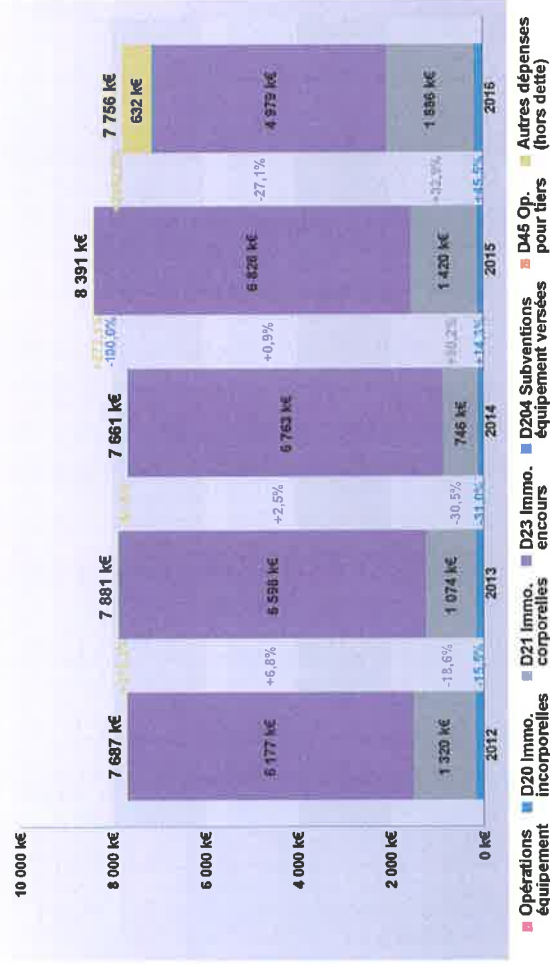
## Dépenses et recettes réelles de gestion



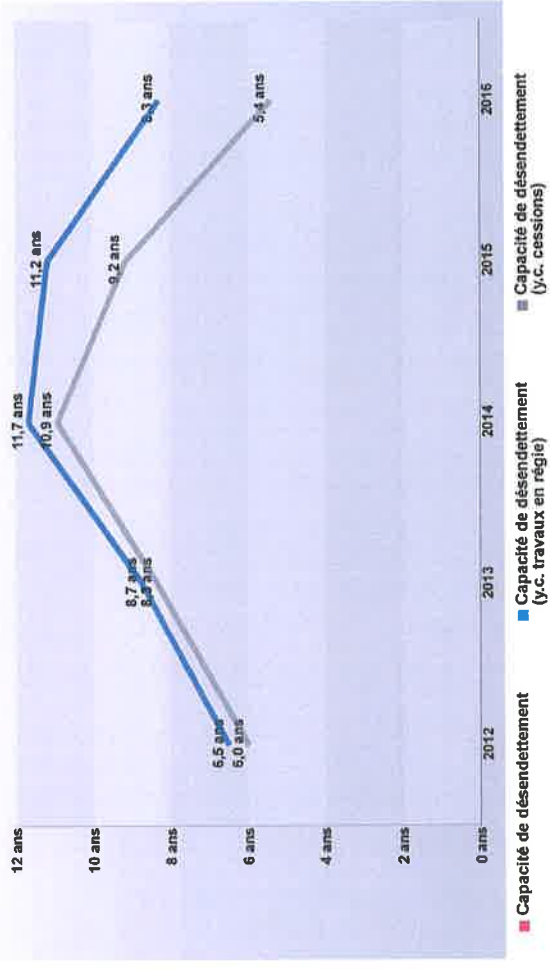
## Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne) en k€



## Dépenses d'investissement (hors dette)



## Capacité de désendettement (en années)



# ROYAN - CA 2012-2016 - Vue détaillée, fiscalité et ratios

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA	CA	CA	CA	CA	VARIATION ANNUELLE MOYENNE DU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
	2012	2013	2014	2015	2016	
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>41 163 866 €</b>	<b>40 125 326 €</b>	<b>39 685 064 €</b>	<b>39 399 817 €</b>	<b>42 869 903 €</b>	<b>+1,02 %</b>
Produit des services (R70)	2 560 433 €	2 503 598 €	2 339 027 €	2 240 525 €	2 387 569 €	-1,73 %
Impôts et taxes (R73)	23 846 613 €	24 580 731 €	24 723 453 €	25 466 617 €	27 391 211 €	+3,53 %
Contributions directes ménages	17 722 846 €	18 509 913 €	18 842 007 €	19 238 905 €	20 714 589 €	+3,98 %
Contributions directes entreprises	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Rôles supplémentaires	53 729 €	24 283 €	33 181 €	30 144 €	78 694 €	+10,01 %
Total fiscalité directe	17 776 375 €	18 534 196 €	18 875 188 €	19 269 049 €	20 793 283 €	+4 %
AC + DSC	1 733 221 €	1 734 747 €	1 734 882 €	1 734 882 €	1 742 480 €	+0,13 %
TASCOM + IFER	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
FNGIR	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TEOM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Produit des droits de mutation	1 692 327 €	1 418 672 €	1 296 327 €	1 576 617 €	1 837 731 €	+2,08 %
Autres recettes fiscales	2 644 690 €	2 893 116 €	2 817 056 €	2 886 069 €	3 017 717 €	+3,35 %
Dotations et Participations (R74)	8 144 696 €	7 896 914 €	7 635 579 €	6 801 845 €	6 289 760 €	-6,26 %
Dotation globale de fonctionnement (R741)	6 394 732 €	6 334 133 €	6 012 306 €	5 253 531 €	4 456 594 €	-8,63 %
Participations (R747)	1 105 569 €	956 998 €	1 055 957 €	954 560 €	1 344 573 €	+5,01 %
Atténuation de charges (R013)	150 839 €	198 371 €	217 187 €	889 598 €	847 718 €	+53,97 %
Autres recettes de fonctionnement	8 329 833 €	4 945 712 €	4 769 818 €	4 001 232 €	9 679 934 €	+3,83 %
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>30 675 583 €</b>	<b>31 211 412 €</b>	<b>31 427 016 €</b>	<b>31 264 160 €</b>	<b>30 300 692 €</b>	<b>-0,31 %</b>
Depenses de personnel (D012)	17 424 874 €	17 635 534 €	17 874 673 €	17 958 214 €	17 427 766 €	
Dépenses de personnel (D64)	17 317 720 €	17 542 938 €	17 781 965 €	17 865 517 €	17 347 004 €	+0,04 %
dont rémunérations principales (641.11)	7 928 996 €	8 057 088 €	8 135 039 €	8 177 608 €	8 076 837 €	+0,46 %
dont autres indemnités (641.18)	2 152 816 €	2 120 257 €	2 213 975 €	2 101 897 €	2 040 090 €	-1,34 %
dont cotisations (6451+53+54+55+58)	4 362 375 €	4 503 668 €	4 609 960 €	4 668 982 €	4 516 767 €	+0,87 %
Charges à caractère général (D011)	8 935 439 €	9 304 015 €	9 443 006 €	9 311 674 €	8 851 913 €	-0,23 %
dont énergie, élec. & carb. (606.12-22)	1 607 791 €	1 800 386 €	1 710 847 €	1 693 717 €	1 382 673 €	-3,7 %
dont entretien (6152+6155)	714 599 €	815 663 €	837 118 €	902 704 €	811 246 €	+3,22 %
dont maintenance (6156)	266 591 €	279 581 €	307 044 €	282 832 €	313 109 €	+4,1 %
dont fournitures (6063)	364 342 €	373 269 €	354 356 €	345 421 €	322 044 €	-3,04 %
Atténuation produits (D014)	2 153 €	2 780 €	15 357 €	0 €	19 144 €	+72,68 %
AC + DSC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres atténuations	2 153 €	2 780 €	15 357 €	0 €	19 144 €	+72,68 %
Autres charges courantes (D65)	4 313 117 €	4 269 083 €	4 093 980 €	3 994 272 €	4 001 869 €	-1,86 %
Contingents et Participations (D655)	111 634 €	104 085 €	117 441 €	142 796 €	134 283 €	+4,73 %
dont contingent incendie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Subventions de fonctionnement (D657)	3 961 411 €	3 906 340 €	3 739 477 €	3 599 291 €	3 603 887 €	-2,34 %
dont CCAS	563 550 €	580 000 €	580 000 €	640 000 €	640 000 €	+3,23 %
dont subventions de fonctionnement	2 042 911 €	1 970 340 €	1 959 477 €	1 644 291 €	1 653 887 €	-5,14 %
Autres dépenses de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

# ROYAN - CA 2012-2016 - Vue détaillée, fiscalité et ratios

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	VARIATION ANNUELLE MOYENNE DU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>10 488 283 €</b>	<b>8 913 914 €</b>	<b>8 258 048 €</b>	<b>8 135 657 €</b>	<b>12 569 211 €</b>	<b>+4,63 %</b>
Intérêts de la dette existante	2 476 768 €	2 385 813 €	2 808 331 €	2 426 589 €	2 346 240 €	-1,34 %
Solde produits - charges financières	-353 977 €	-320 653 €	-182 582 €	-587 436 €	-115 837 €	ns
Solde produits - charges exceptionnelles (hors cessions)	658 021 €	-19 258 €	-509 289 €	-41 904 €	-3 830 291 €	
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>8 315 559 €</b>	<b>6 188 190 €</b>	<b>4 757 846 €</b>	<b>5 079 728 €</b>	<b>6 276 843 €</b>	<b>-6,79 %</b>
Amortissement du capital de la dette existante	4 580 372 €	4 306 650 €	4 849 500 €	4 947 354 €	4 647 756 €	+0,37 %
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>3 735 187 €</b>	<b>1 881 540 €</b>	<b>-91 654 €</b>	<b>132 374 €</b>	<b>1 629 087 €</b>	<b>-18,73 %</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors D16)</b>	<b>7 687 100 €</b>	<b>7 880 790 €</b>	<b>7 660 878 €</b>	<b>8 390 672 €</b>	<b>7 756 292 €</b>	<b>+0,22 %</b>
Dépenses d'équipement (D20, D04, 21, 23)	7 682 300 €	7 865 799 €	7 655 128 €	8 369 279 €	7 124 609 €	-1,87 %
dont opérations équipement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
dont 20	184 955 €	156 310 €	107 912 €	123 378 €	179 534 €	-0,74 %
dont 21	1 320 266 €	1 074 116 €	746 425 €	1 419 621 €	1 886 006 €	+9,33 %
dont 23	6 177 079 €	6 597 873 €	6 763 291 €	6 826 280 €	4 978 895 €	-5,25 %
dont constructions en cours	1 796 521 €	2 048 131 €	2 668 305 €	2 704 459 €	2 694 750 €	+10,67 %
dont immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
dont 204	0 €	37 500 €	37 500 €	0 €	80 174 €	ns
Opérations pour compte de tiers (D45)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres dépenses d'investissement	4 800 €	14 991 €	5 750 €	21 393 €	631 683 €	+238,7 %
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 773 449 €</b>	<b>2 286 850 €</b>	<b>2 097 941 €</b>	<b>3 728 817 €</b>	<b>6 484 749 €</b>	<b>+14,54 %</b>
FCTVA	1 057 873 €	1 041 957 €	762 476 €	1 000 393 €	1 084 175 €	+0,62 %
Subventions d'investissement reçues (R13)	998 426 €	446 628 €	645 389 €	970 562 €	1 346 232 €	+7,76 %
Produit des cessions des immobilisations (775)	710 500 €	288 973 €	327 730 €	1 125 528 €	3 370 290 €	+47,58 %
Autres recettes d'investissement	1 006 650 €	509 292 €	362 346 €	632 334 €	694 052 €	-8,88 %
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 913 651 €</b>	<b>5 593 940 €</b>	<b>5 562 937 €</b>	<b>4 661 855 €</b>	<b>1 261 543 €</b>	<b>-24,65 %</b>
Emprunt	1 000 000 €	3 300 000 €	6 343 144 €	6 727 150 €	0 €	
Dont emprunts nouveaux	1 000 000 €	3 300 000 €	6 343 144 €	4 595 150 €	0 €	-100 %
Dont emprunt pour refinancement de dette	0 €	0 €	0 €	2 132 000 €	0 €	
Amortissement du capital	4 580 372 €	4 306 650 €	4 849 500 €	7 079 354 €	4 647 756 €	+0,37 %
Dont amortissement de la dette normale	4 580 372 €	4 306 650 €	4 849 500 €	4 947 354 €	4 647 756 €	+0,37 %
Dont remboursement pour gestion de dette	0 €	0 €	0 €	2 132 000 €	0 €	
Solde net de dette	-3 580 372 €	-1 006 650 €	1 493 644 €	-352 204 €	-4 647 756 €	ns
Variation du fonds de roulement	821 536 €	-412 400 €	688 553 €	65 669 €	367 544 €	-18,22 %
<b>SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ</b>	<b>6 553 217 €</b>	<b>6 983 250 €</b>	<b>7 022 740 €</b>	<b>7 357 647 €</b>	<b>7 420 534 €</b>	<b>+3,16 %</b>
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12</b>	<b>7 374 753 €</b>	<b>6 570 850 €</b>	<b>7 711 293 €</b>	<b>7 423 316 €</b>	<b>7 788 078 €</b>	<b>+1,37 %</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>54 028 800 €</b>	<b>54 022 150 €</b>	<b>55 515 794 €</b>	<b>56 755 965 €</b>	<b>52 036 548 €</b>	<b>-0,93 %</b>
<b>RESTES À RÉALISER EN RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 833 546 €</b>	<b>NS</b>
<b>RESTES À RÉALISER EN DÉPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 538 504 €</b>	<b>9 284 058 €</b>	<b>NS</b>

# ROYAN - CA 2012-2016 - Vue détaillée, fiscalité et ratios

ÉQUILIBRES FINANCIERS		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	VARIATION ANNUELLE MOYENNE DU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
<b>FISCALITÉ : TAXES MÉNAGES</b>							
Base nette Taxe Habitation		53 637 830 €	56 934 594 €	57 524 119 €	59 445 940 €	58 357 989 €	+2,13 %
Base nette Taxe Habitation RS		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Base nette Taxe Foncier Bâti		40 322 646 €	41 821 869 €	42 749 157 €	43 373 091 €	43 634 286 €	+1,99 %
Base nette Taxe Foncier Non Bâti		135 110 €	118 809 €	109 506 €	122 534 €	117 718 €	-3,39 %
Taux TH		10,71 %	10,71 %	10,71 %	10,71 %	11,56 %	+1,93 %
Majoration RS							
Taux FB		29,53 %	29,53 %	29,53 %	29,53 %	31,86 %	+1,92 %
Taux FNB		52,37 %	52,37 %	52,37 %	52,37 %	56,51 %	+1,92 %
Produit TH		5 744 612 €	6 097 695 €	6 160 833 €	6 366 660 €	6 746 184 €	+4,1 %
Produit TH RS		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Produit FB		11 907 277 €	12 349 998 €	12 623 626 €	12 808 074 €	13 901 884 €	+3,95 %
Produit FNB		70 757 €	62 220 €	57 348 €	64 171 €	66 522 €	-1,53 %
<b>PRODUIT MÉNAGES*</b>		<b>17 722 646 €</b>	<b>18 509 913 €</b>	<b>18 842 007 €</b>	<b>19 238 905 €</b>	<b>20 714 589 €</b>	<b>+3,98 %</b>
*La différence du produit ménage inscrit sur cette page et aux pages 3 & 13 correspond à la différence entre produit notifié et produit réel.							
<b>FISCALITÉ : TAXES ENTREPRISES</b>							
Base nette Taxe Professionnelle		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Base nette CFE		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Taux TP							
Taux CFE							
Produit TP		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Produit CFE		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Produit CVAE		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
IFER + TASCOM + Compensation relais 2010		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>PRODUIT ENTREPRISES</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>RÔLES SUPPLÉMENTAIRES</b>		<b>53 729 €</b>	<b>24 283 €</b>	<b>33 181 €</b>	<b>30 144 €</b>	<b>78 694 €</b>	<b>+10,01 %</b>
<b>TOTAL FISCALITÉ DIRECTE</b>		<b>17 776 375 €</b>	<b>18 534 196 €</b>	<b>18 875 188 €</b>	<b>19 269 049 €</b>	<b>20 793 283 €</b>	<b>+4 %</b>
<b>FISCALITÉ SPÉCIALE DOM-TOM</b>							
AC + DSC nets		1 733 221 €	1 734 747 €	1 734 882 €	1 734 882 €	1 742 480 €	+0,13 %
D014 - (AC+DSC dépenses) + FPIC + FNGIR		-2 153 €	-2 780 €	-15 357 €	0 €	-19 144 €	n/s
Compensations fiscales TP/TH/FB		629 096 €	596 430 €	557 620 €	584 970 €	478 719 €	-6,6 %
<b>PRODUIT GLOBAL</b>		<b>20 082 810 €</b>	<b>20 838 310 €</b>	<b>21 119 152 €</b>	<b>21 558 757 €</b>	<b>22 916 644 €</b>	<b>+3,36 %</b>

# ROYAN - CA 2012-2016 - Vue détaillée, fiscalité et ratios

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
<b>PRINCIPAUX RATIOS</b>						
<b>ENDETTEMENT</b>						
Endettement/Épargne brute (en années)	6,5 ans	8,73 ans	11,67 ans	11,17 ans	8,29 ans	
Encours de la dette/Recettes de gestion	131,25 %	134,63 %	139,89 %	144,05 %	121,38 %	
Encours de dette en € /habitant	1 943 €	1 943 €	1 996 €	2 041 €	1 896 €	
Annuité de dette / Recettes de Gestion	17,14 %	16,68 %	19,3 %	18,72 %	16,31 %	
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Dépenses de gestion en € /habitant	1 103 €	1 122 €	1 130 €	1 124 €	1 104 €	
Produit des impôts directs en € /habitant	639 €	666 €	679 €	693 €	758 € <sup>Social</sup>	
Recettes de gestion en € /habitant	1 480 €	1 443 €	1 427 €	1 417 €	1 562 €	
Dép. de personnel/Dépenses de gestion	56,8 %	56,5 %	56,88 %	57,44 %	57,52 %	
Dép. de gestion + remb. K/Rec. de gestion	85,65 %	88,52 %	91,41 %	91,91 %	81,52 %	
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Dép. d'équipement brut en € /habitant	276 €	283 €	275 €	301 €	260 €	
Dép. d'équipement brut/Rec. de gestion	18,66 %	19,6 %	19,29 %	21,24 %	16,62 %	
<b>ÉPARGNE</b>						
Taux d'épargne de gestion	25,48 %	22,22 %	20,81 %	20,65 %	29,32 %	
Taux d'épargne brute	20,2 %	15,42 %	11,99 %	12,89 %	14,64 %	
Taux d'épargne nette	9,07 %	4,69 %	-0,23 %	0,34 %	3,8 %	
Résultat de clôture/Emprunt nouveau	737,48 %	199,12 %	121,57 %	161,55 %		

# ROYAN - CA 2012-2016 - Moyennes nationales 2016

Strate de population : 20 000 à 50 000 habitants hab.	CA 2015 (€/hab.) 27 810 hab.	CA 2016 (€/hab.) 27 447 hab.	Évol.	Strate (€/hab.)	Écart /strate*	Écart /strate*
<b>RECETTES DE GESTION</b>						
dont impôts et taxes (R73)	1 416,75 €	1 561,92 €	+10,25 %	nd	nd	nd
dont contributions directes	915,74 €	997,97 €	+8,98 %	622 €	335 €	53,8 %
Participations (R74)	692,88 €	757,58 €	+9,34 %	530 €	195 €	36,77 %
DGF	244,58 €	229,16 €	-6,31 %	nd	nd	nd
DGF	188,91 €	162,37 €	-14,05 %	191 €	-15 €	-7,84 %
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>						
Charges à caractère général (D011)	1 124,21 €	1 103,97 €	-1,8 %	nd	nd	nd
Personnel (D012)	334,83 €	322,51 €	-3,68 %	258 €	71 €	27,37 %
Autres charges (65)	645,75 €	634,96 €	-1,67 %	624 €	16 €	2,59 %
dont 655	143,63 €	145,80 €	+1,52 %	nd	nd	nd
dont 657	5,13 €	4,89 €	-4,72 %	56 €	-51 €	-91,02 %
dont 657	129,42 €	131,30 €	+1,45 %	85 €	45 €	53,3 %
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>						
Frais financiers	292,54 €	457,94 €	+56,54 %	202 €	173 €	85,52 %
Résultat financier & exceptionnel	87,26 €	85,48 €	-2,03 %	57 €	29 €	51,77 %
Résultat financier & exceptionnel	-22,63 €	-8,01 €	ns	nd	nd	nd
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>						
Remboursement du capital de la dette	182,66 €	364,45 €	+99,53 %	176 €	98 €	55,75 %
Remboursement du capital de la dette	178,05 €	169,55 €	-4,78 %	110 €	64 €	58,55 %
<b>ÉPARGNE DISPONIBLE (CAF)</b>						
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS D16)	4,61 €	194,90 €	+4130,49 %	66 €	34 €	51,11 %
Dépenses d'équipement brut	300,94 €	262,92 €	-12,63 %	nd	nd	nd
Dépenses d'équipement brut	300,94 €	259,58 €	-13,75 %	273 €	7 €	2,63 %
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS R16)</b>						
Subventions	134,08 €	236,38 €	+76,3 %	nd	nd	nd
Subventions	34,90 €	49,05 €	+40,54 %	60 €	-18 €	-29,56 %
<b>EMPRUNT</b>						
Emprunt	165,23 €	0,25 €	-100 %	98 €	-16 €	-15,99 %
<b>ENDETTEMENT</b>						
DETTES / ÉPARGNE BRUTE	2 040,85 €	1 895,89 €	-7,1 %	962 €	1 006 €	104,59 %
DETTES / ÉPARGNE BRUTE	11,2	5,2	-53,44 %	5,48	2,71	49,47 %
<b>FISCALITÉ</b>						
Base TH	2 137,57 €	2 126,21 €	-0,53 %	1 329 €	803 €	60,41 %
Base FB	1 559,62 €	1 589,77 €	+1,93 %	1 289 €	285 €	22,13 %
Base FNB	4,41 €	4,29 €	-2,66 %	14 €	-9 €	-68,09 %
Base CFE	0 €	0 €		0 €	0	
Taux TH	10,71 %	11,56 %	+7,94 %	14,5 %	-3,37 %	-23,22 %
Taux FB	29,53 %	31,86 %	+7,89 %	19,29 %	11,4 %	59,09 %
Taux FNB	52,37 %	56,51 %	+7,91 %	55,45 %	-1,01 %	-1,82 %
Taux CFE	0 €	0 €		nd	nd	nd
Potentiel fiscal	0 €	980,98 €	ns	nd	nd	nd

\* Écart calculé sur la moyenne des 2 années

en vert : situation favorable

en rouge : situation défavorable

# ROYAN

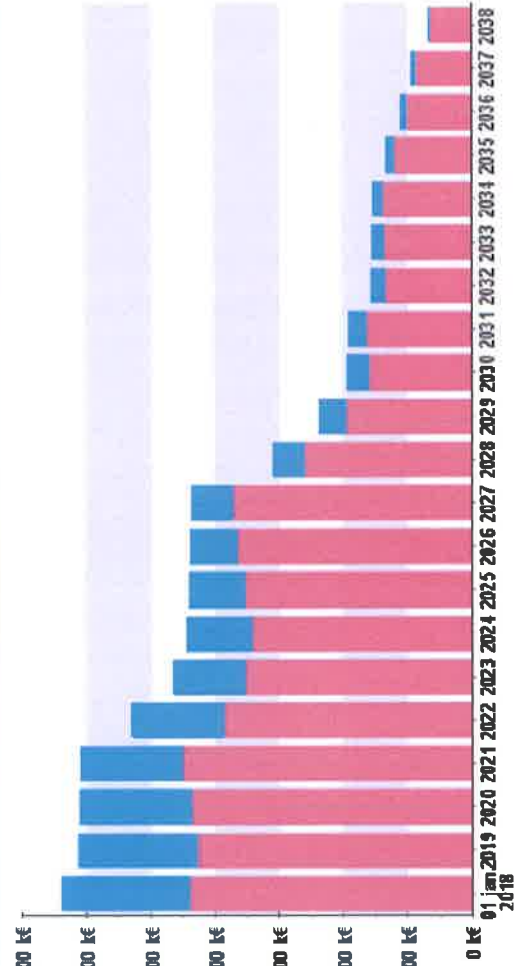
## Tableau de bord de la dette

en date du lundi 1 janvier 2018

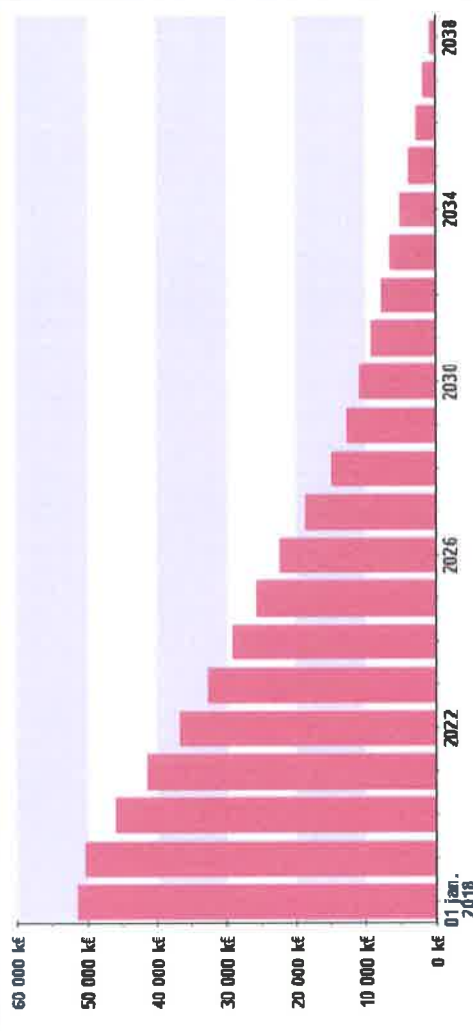
### Synthèse générale

Capital restant dû	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
51 418 616 €	21	3,51 %	12,92 ans	71,66 %	3,57 %	24,77 %

### Échéances



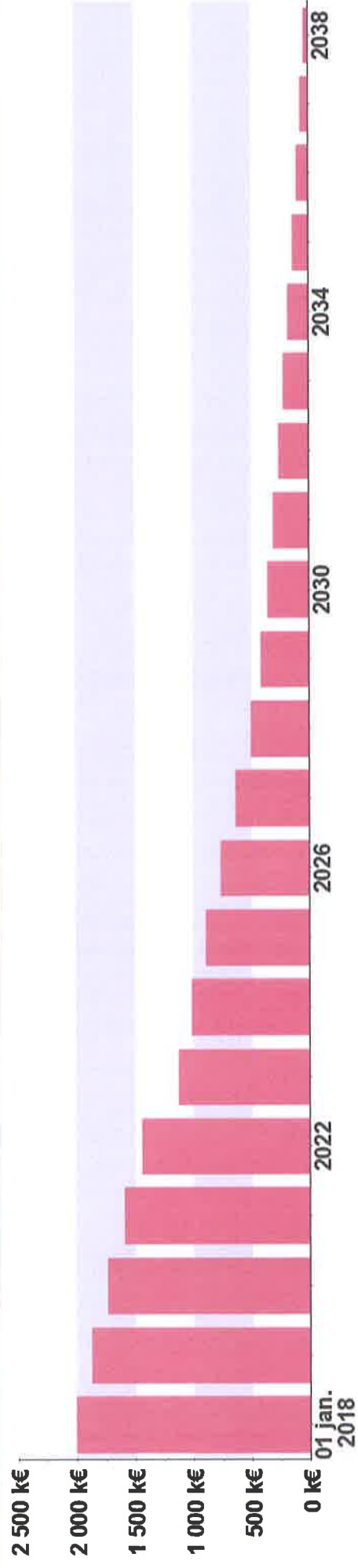
### Capital restant dû



**Amortissement**



**Intérêts**



**Synthèse par type de support**

Support	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
Contrat unique	47 418 616 €	92,22 %	20	3,67 %	12,40 ans	69,27 %	3,87 %	26,86 %
Contrat revolving	4 000 000 €	7,78 %	1	1,68 %	19,10 ans	100 %	0 %	0 %

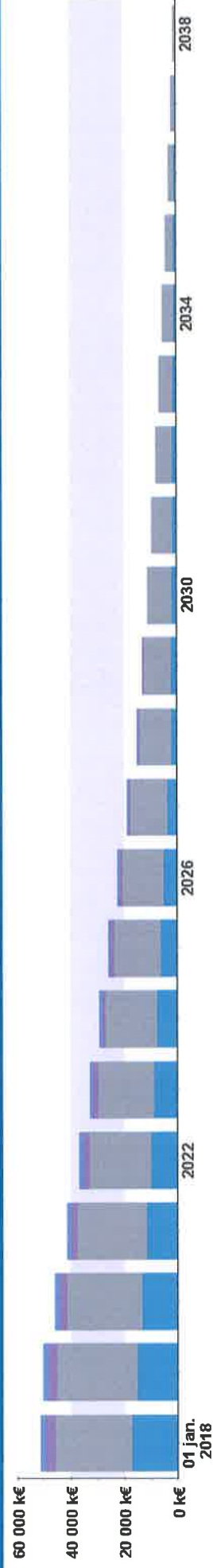


**Synthèse par type de risque**

Catégorie de risque	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
Taux fixe en €	34 010 882 €	66,15 %	14	3,44 %	15,63 ans	100 %	0 %	0 %
Taux fixe en devises	2 834 829 €	5,51 %	2	3,72 %	4,67 ans	100 %	0 %	0 %
Taux variable en €	1 834 522 €	3,57 %	1	1,55 %	10,55 ans	0 %	100 %	0 %
Taux structuré	12 738 384 €	24,77 %	4	3,94 %	7,87 ans	0 %	0 %	100 %



**Capital restant dû par type de taux**

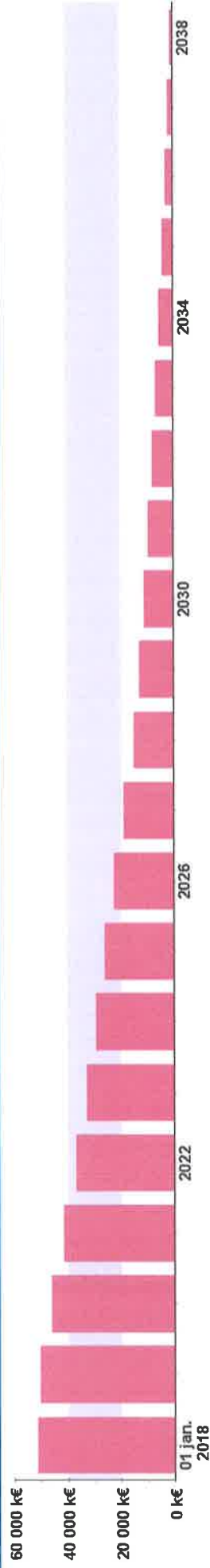


**Synthèse par type de budget**

Budget	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
Budget principal	51 418 616 €	100 %	21	3,51 %	12,92 ans	71,66 %	3,57 %	24,77 %



**Capital restant dû par budget**



**Synthèse par catégorie GISSLER**

GISSLER	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
3E	3 063 017 €	5,96 %	2	3,78 %	3,06 ans	0 %	0 %	100 %
6F	10 849 901 €	21,1 %	3	3,91 %	8,12 ans	26,13 %	0 %	73,87 %
1A	35 845 404 €	69,71 %	15	3,34 %	15,37 ans	94,88 %	5,12 %	0 %
1E	1 660 294 €	3,23 %	1	4,09 %	9,67 ans	0 %	0 %	100 %

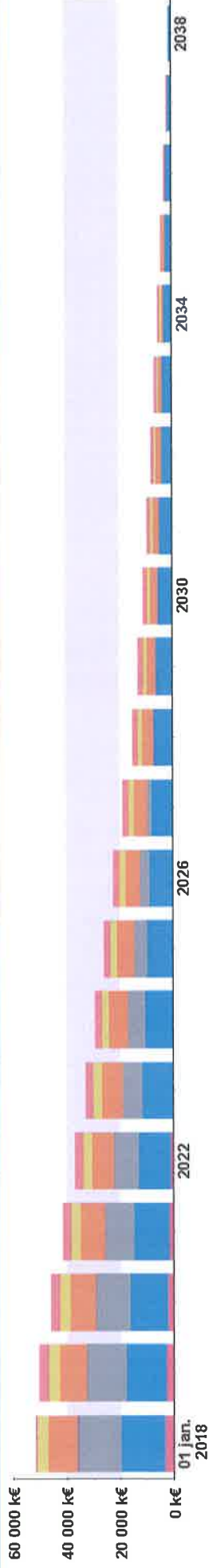


**Synthèse par prêteur**



Prêteur	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
CE	16 400 800 €	31,9 %	9	3,6 %	15,50 ans	98,28 %	0 %	1,72 %
SFIL	16 697 466 €	32,47 %	4	4,34 %	8,54 ans	25,4 %	0 %	74,6 %
DEXIA	2 834 829 €	5,51 %	2	3,72 %	4,67 ans	100 %	0 %	0 %
CAF	20 000 €	0,04 %	1	0 %	1,00 ans	100 %	0 %	0 %
CRCA	11 334 522 €	22,04 %	4	2,62 %	16,02 ans	83,81 %	16,19 %	0 %
Crédit Foncier	4 131 000 €	8,03 %	1	2,12 %	17,60 ans	100 %	0 %	0 %

**Capital restant dû par prêteur**



**Vos crédits "structurés"**

Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
12 738 384 €	24,77 %	4	3,94 %	7,87 ans	0 %	0 %	100 %

Ventilation du CRD par type d'indemnité



Type d'indemnité	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
Actuarielle	32 845 711 €	63,88 %	15	3,68 %	14,26 ans	100 %	0 %	0 %
Forfaitaire	1 834 522 €	3,57 %	1	1,55 %	10,55 ans	0 %	100 %	0 %
De marché	16 738 384 €	32,55 %	5	3,4 %	10,55 ans	23,9 %	0 %	76,1 %

Liste des contrats

Réf.	Prêteur	Montant historique	Date sign.	Type de taux	Prochaine échéance	CRD au 01/01/2018	Durée rés.	Taux / Marge	Taux facial	Indemn.	Budgets	Cat. GISSLER
Prêt 42	DEXIA	1 317 574,65 €	26/11/99	LIBOR		0,00 €	3,00 ans	0,000 % 0,230 %	0,000 %	Sans	Principal	6F
Prêt 43	DEXIA	3 048 985,05 €	18/10/00	LIBOR		0,00 €	2,00 ans	0,000 % 0,190 %	0,000 %	Sans	Principal	6F
Prêt 104	Crédit Foncier	4 590 000,00 €	09/07/15	Fixe	03/02/18	4 131 000,00 €	17,60 ans	2,120 %	2,120 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 44	DEXIA	2 286 735,65 €	18/10/00	LIBOR		0,00 €	2,00 ans	0,000 % 0,190 %	0,000 %	Sans	Principal	6F
Prêt 57	DEXIA	512 390,14 €	26/11/99	LIBOR		0,00 €	3,00 ans	0,000 % 0,230 %	0,000 %	Sans	Principal	6F
Prêt 58	SFIL	3 695 765,54 €	16/12/02	Structuré		0,00 €	1,25 ans	0,000 %	0,000 %	De marché	Principal	4B
Prêt 68	CE	8 935 954,65 €	25/03/06	Structuré	25/04/18	282 290,21 €	0,32 ans	2,606 %	2,570 %	De marché	Principal	3E
Prêt 71	Agence eau	3 480,00 €	19/01/06	Fixe		0,00 €	1,95 ans	0,000 %	0,000 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 72	SFIL	7 762 494,08 €	17/04/07	Structuré	01/05/18	2 760 727,23 €	3,33 ans	3,903 %	3,850 %	De marché	Principal	3E
Prêt 74	DEXIA	1 984 682,96 €	15/05/06	Fixe	01/09/18	1 133 931,47 €	4,67 ans	3,720 %	3,720 %	Actuarielle	Principal	6F
Prêt 75	DEXIA	2 976 874,44 €	04/06/07	Fixe	01/09/18	1 700 897,25 €	4,67 ans	3,720 %	3,720 %	Actuarielle	Principal	6F
Prêt 82	CE	3 000 000,00 €	21/07/08	Double phase	28/01/18	1 200 000,00 €	5,58 ans	0,029 %	0,028 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 83	SFIL	3 423 919,00 €	26/02/08	Structuré		0,00 €	2,42 ans	0,000 %	0,000 %	De marché	Principal	1B
Prêt 84	CAF	100 000,00 €	18/11/05	Fixe	01/01/19	20 000,00 €	1,00 ans	0,000 %	0,000 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 85	CE	2 000 000,00 €	29/05/09	Double phase	25/06/18	1 200 000,00 €	11,49 ans	0,810 %	0,799 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 86	CE	2 000 000,00 €	28/04/09	Double phase	05/05/18	1 200 000,00 €	11,35 ans	0,847 %	0,835 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 91	CRCA	3 000 000,00 €	14/06/11	Fixe	02/01/18	2 100 000,00 €	13,76 ans	4,508 %	4,410 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 102	CE	2 180 000,00 €	29/10/13	Fixe	05/02/18	1 835 302,54 €	11,11 ans	3,780 %	3,780 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 103	CRCA	4 000 000,00 €	21/07/14	Fixe	01/04/18	3 400 000,00 €	16,76 ans	3,148 %	3,080 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 105	CRCA	2 132 000,00 €	22/07/15	EURIBOR	15/07/18	1 834 521,59 €	10,55 ans	1,549 % 1,700 %	1,549 %	Forfaitaire	Principal	1A
Prêt 88	CE	3 400 000,00 €	28/12/10	Fixe	20/01/18	2 380 000,00 €	13,06 ans	3,880 %	3,880 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 96	SFIL	2 231 788,84 €	03/05/12	Structuré	01/09/18	1 660 293,80 €	9,67 ans	4,086 %	4,030 %	De marché	Principal	1E
Prêt 100	SFIL	5 300 000,00 €	03/05/12	Fixe	01/01/19	4 241 372,43 €	10,01 ans	5,424 %	5,350 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 95	SFIL	10 773 966,63 €	03/05/12	Structuré	01/05/18	8 015 072,77 €	9,34 ans	3,974 %	3,920 %	De marché	Principal	6F
Prêt 78	CE	4 000 000,00 €	18/01/08	Fixe	08/02/18	3 321 282,84 €	20,12 ans	4,830 %	4,830 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 79	CE	3 000 000,00 €	18/01/08	Fixe	09/05/18	2 490 962,07 €	20,37 ans	4,830 %	4,830 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 81	CE	3 000 000,00 €	18/01/08	Fixe	13/06/18	2 490 962,07 €	20,46 ans	4,830 %	4,830 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 108	B.Postale	3 600 000,00 €	15/01/18	Fixe	01/06/18	0,00 €	19,18 ans	0,000 %	0,000 %	Actuarielle	Principal	1A
Prêt 107	CRCA	4 000 000,00 €	19/05/16	Structuré	31/01/18	4 000 000,00 €	19,10 ans	1,683 %	1,660 %	De marché	Principal	1A
<b>Totaux</b>						<b>51 418 616,27 €</b>						

# ROYAN

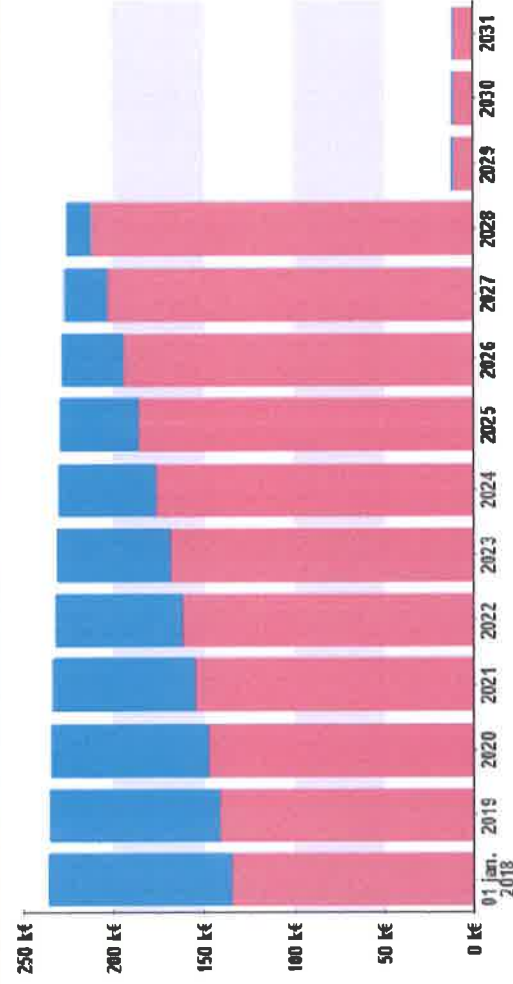
## Tableau de bord de la dette

en date du lundi 1 janvier 2018

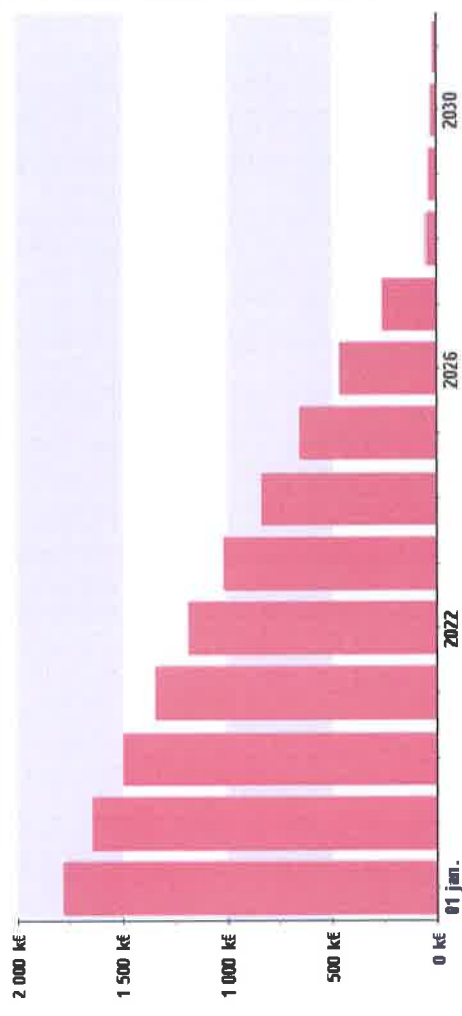
### Synthèse générale

Capital restant dû	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
1 900 570 €	2	5,31 %	10,23 ans	100 %	0 %	0 %

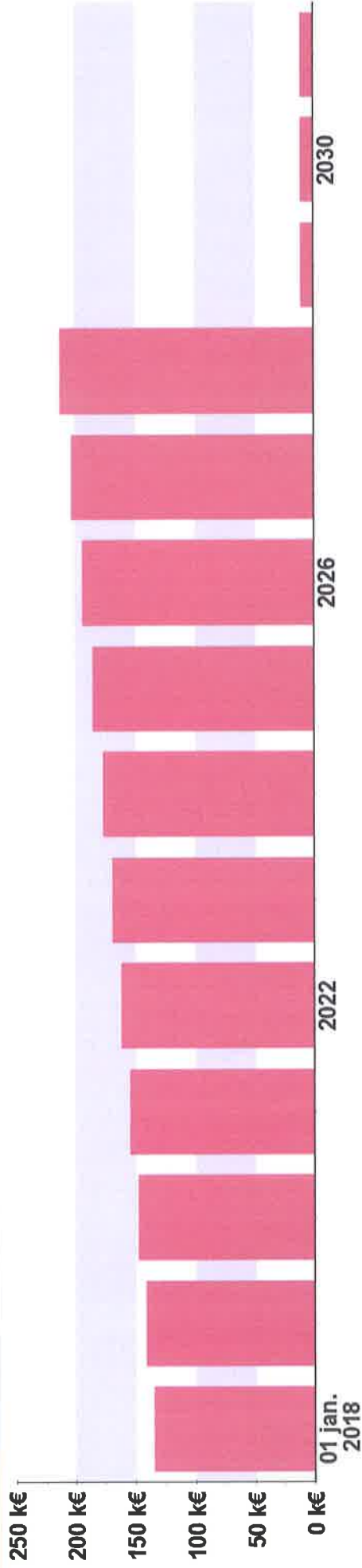
### Echéances



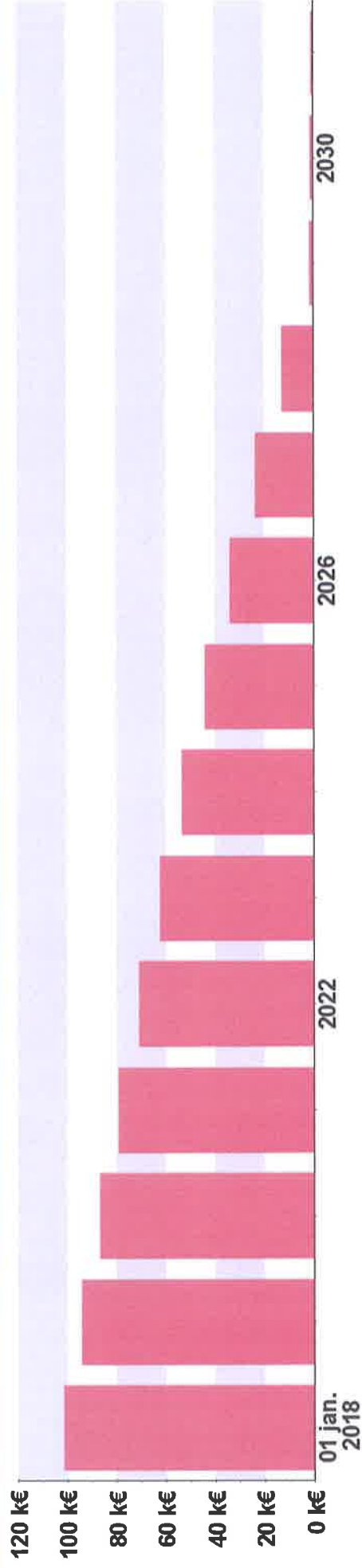
### Capital restant dû



**Amortissement**



**Intérêts**



Synthèse par type de support



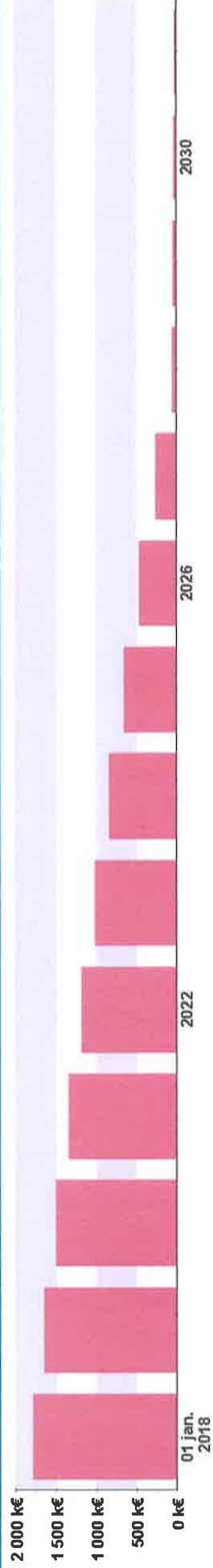
Support	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
Contrat unique	1 900 570 €	100 %	2	5,31 %	10,23 ans	100 %	0 %	0 %

Synthèse par type de risque



Catégorie de risque	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
Taux fixe en €	1 900 570 €	100 %	2	5,31 %	10,23 ans	100 %	0 %	0 %

Capital restant dû par type de taux



Synthèse par type de budget



Budget	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
Budget eau	1 900 570 €	100 %	2	5,31 %	10,23 ans	100 %	0 %	0 %

Capital restant dû par budget



Synthèse par catégorie GISSLER



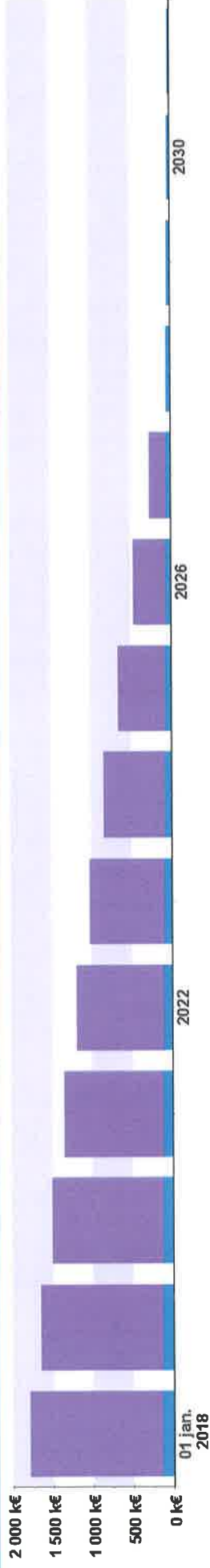
GISSLER	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
1A	1 900 570 €	100 %	2	5,31 %	10,23 ans	100 %	0 %	0 %

Synthèse par prêteur



Prêteur	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
CE	140 000 €	7,37 %	1	3,88 %	13,06 ans	100 %	0 %	0 %
SFIL	1 760 570 €	92,63 %	1	5,42 %	10,01 ans	100 %	0 %	0 %

Capital restant dû par prêteur



Vos crédits "structurés"

Ventilation du CRD par type d'indemnité



Type d'indemnité	Capital restant dû	% CRD total	Nbre de lignes	Taux moyen	Durée résiduelle moyenne pondérée	% taux fixe	% taux variable	% autres
Actuarielle	1 900 570 €	100 %	2	5,31 %	10,23 ans	100 %	0 %	0 %

Liste des contrats

Réf.	Prêteur	Montant historique	Date sign.	Type de taux	Prochaine échéance	CRD au 01/01/2018	Durée rés.	Taux / Marge	Taux facial	Indemn.	Budgets	Cat. GISSLER
Prêt 80	CRCA	1 066 000,00 €	27/06/08	Fixe		0,00 €	2,22 ans	0,000 %	0,000 %	Actuarielle	Eau	1A
Prêt 97	Agence eau	153 029,60 €	15/11/12	Fixe		0,00 €	2,05 ans	0,000 %	0,000 %	Actuarielle	Eau	1A
Prêt 89	CE	200 000,00 €	28/12/10	Fixe	20/01/18	140 000,00 €	13,06 ans	3,880 %	3,880 %	Actuarielle	Eau	1A
Prêt 99	SFIL	2 200 000,00 €	03/05/12	Fixe	01/01/19	1 760 569,69 €	10,01 ans	5,424 %	5,350 %	Actuarielle	Eau	1A
<b>Totaux</b>						<b>1 900 569,69 €</b>						

## ETAT DE LA DETTE DU PORT AU 1ER JANVIER 2018

Réf.	Ann. 1e éch.	Prêteur	D. Cat. risque	Type taux	Marge (%)	Taux actua. (%)	P.	Montant initial	CRD au 01/01/2018	ICNE	Intérêts	Amort.	Annuité
Prêt 57	1999	DEXIA	15	LIBOR	0,23		T	512 390,14					
5013495201	2000												
Prêt 68	2006	CE	13	Struct.		2,57	A	142 580,31	4 504,17		117,36	4 504,17	4 621,53
1925	2006												
Prêt 58	2002	SFIL	10	Struct.		5,28	T	1 892 543,31					
MON205708EUR	2007												
Prêt 71	2006	Agence de l'eau	10	Fixe			A	3 480,00					
110171348	2007												
Prêt 72	2007	SFIL	14	Struct.		3,85	A	673 998,73	241 443,87	4 838,59	9 424,69	56 017,83	65 442,53
MPH985389EUR	2008												
Prêt 74	2006	DEXIA	15	Fixe		3,72	A	267 918,70	93 655,46	4 541,71	14 432,43	19 683,64	34 116,06
MON248576CHF	2008												
Prêt 79	2008	CE	30	Fixe		4,83	A	3 000 000,00	2 490 962,07	75 572,07	120 313,47	71 075,42	191 388,89
20800011	2009												
Prêt 81	2008	CE	30	Fixe		4,83	A	1 442 081,10	1 197 389,77	30 939,53	57 833,93	34 165,51	91 999,43
20800009	2009												
Prêt 83	2008	SFIL	15	Struct.		4,28	A	34 581,58					
MPH256983EUR	2009												
Prêt 95	2012	SFIL	15	Struct.		3,92	A	908 507,19	675 865,40	16 529,33	26 861,89	53 734,39	80 596,29
	2013												
Prêt 104	2015	CF	20	Fixe		2,12	S	130 000,00	117 000,00	954,86	2 445,95	6 500,00	8 945,95
0036346Z	2016												
Prêt 105	2015	CRCA	13	Var.	1,7	1,83	A	21 533,20	18 528,67	118,73	287,01	1 534,76	1 821,77
285214	2016												
<b>Total Port :</b>								<b>9 029 614,26</b>	<b>4 839 349,41</b>	<b>133 494,83</b>	<b>231 716,74</b>	<b>247 215,72</b>	<b>478 932,45</b>

**CRD : 155 514,89 CHF SOIT 93 655,46 €**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 450 000 €</b>	<b>33 750 000 €</b>	<b>34 020 000 €</b>	<b>34 420 000 €</b>	<b>34 770 000 €</b>	<b>35 120 000 €</b>
CHARGES COURANTES (INFLATION)	9 330 000 €	9 580 000 €	9 700 000 €	9 850 000 €	10 020 000 €	10 200 000 €
PERSONNEL (+1,5 %)	18 220 000 €	18 520 000 €	18 800 000 €	19 100 000 €	19 380 000 €	19 650 000 €
CHARGES DE GESTION (DONT SUBVENTIONS) (CONSTANT)	3 170 000 €	2 700 000 €	2 700 000 €	2 700 000 €	2 700 000 €	2 700 000 €
CHARGES FINANCIERES (REEL ET 6,5 % PRÊT TOXIQUE)	2 200 000 €	2 350 000 €	2 300 000 €	2 250 000 €	2 150 000 €	2 050 000 €
AUTRES CHARGES (REEL)	530 000 €	600 000 €	520 000 €	520 000 €	520 000 €	520 000 €
<b>DEPENSES INCERTAINES A CE JOUR</b>						
CCAS/SAAD		400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
PRELEVEMENT LOGEMENTS SOCIAUX			210 000 €		350 000 €	450 000 €
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 550 000 €</b>	<b>38 890 000 €</b>	<b>38 980 000 €</b>	<b>38 990 000 €</b>	<b>39 280 000 €</b>	<b>39 590 000 €</b>
ATTENUATIONS DE CHARGES (REEL)	880 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
PRODUITS DES DOMAINES ET DES SERVICES (INFLATION)	2 300 000 €	2 050 000 €	2 080 000 €	2 110 000 €	2 140 000 €	2 180 000 €
IMPÔTS ET TAXES (BASES + ENRICHISSEMENT = + 1,5 %)	27 390 000 €	26 000 000 €	25 400 000 €	24 500 000 €	24 800 000 €	25 200 000 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (ECRÈTEMENT DGF)	5 850 000 €	6 300 000 €	7 150 000 €	8 000 000 €	7 900 000 €	7 800 000 €
PRODUITS DE GESTION COURANTE (INFLATION)	3 880 000 €	3 000 000 €	3 050 000 €	3 080 000 €	3 140 000 €	3 200 000 €
AUTRES PRODUITS (REEL)	250 000 €	360 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
DETTE PORT DE ROYAN		480 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	360 000 €
<b>CAF BRUTE</b>	<b>7 100 000 €</b>	<b>5 140 000 €</b>	<b>4 960 000 €</b>	<b>4 570 000 €</b>	<b>4 510 000 €</b>	<b>4 470 000 €</b>
<b>REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE</b>	<b>4 353 000 €</b>	<b>4 510 000 €</b>	<b>4 400 000 €</b>	<b>4 510 000 €</b>	<b>4 500 000 €</b>	<b>3 700 000 €</b>
<b>CAF NETTE</b>	<b>2 747 000 €</b>	<b>630 000 €</b>	<b>560 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>770 000 €</b>
<b>EMPRUNT REALISE (FINANCEMENT)</b>	<b>3 600 000 €</b>	<b>4 000 000 €</b>	<b>3 900 000 €</b>	<b>3 800 000 €</b>	<b>3 700 000 €</b>	<b>3 600 000 €</b>
<b>DESENDETTEMENT PREVISIONNEL</b>	<b>-753 000 €</b>	<b>-510 000 €</b>	<b>-500 000 €</b>	<b>-710 000 €</b>	<b>-800 000 €</b>	<b>-100 000 €</b>